

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 25 juin, la Commission Régionale d'Organisation Sanitaire (CROS) qui est présidée par un Magistrat et composée d'élus, de représentants des personnels et de professionnels de l'hospitalisation a donné un avis défavorable à la poursuite de l'activité de naissance sur l'Hôpital d'Obernai.

Cet avis devrait être confirmé par une délibération de la Commission Exécutive de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation dans les prochains jours. Ce n'est en rien une surprise mais le déroulement d'une procédure concertée avec les acteurs hospitaliers (personnels, élus, directions, tutelles...). Cette décision s'inscrit dans une logique nationale et régionale de reconfiguration hospitalière qui vise à la fois à améliorer la prise en charge et optimiser l'usage des deniers publics.

En son temps, le Maire d'Obernai, les élus locaux et les personnels de l'établissement (été 2005) s'étaient mobilisé pour que le Schéma Régional d'Organisation Sanitaire (SROS 3) maintienne une activité de gynécologie obstétrique à l'Hôpital d'Obernai.

A l'issue de trois ans de fonctionnement, malgré un fort investissement de l'ensemble du personnel qui a permis de conserver la confiance des parturientes (maintien de 500 naissances par an), il faut se rendre à l'évidence que les normes et dispositions réglementaires sont devenues drastiques (Décret sur la périnatalité) et qu'un décalage existe entre la pratique et les exigences réglementaires : tableau de garde de gynécologues obstétriciens reposant en grande partie sur le dévouement du seul chef de service, recours fréquents à des médecins contractuels pour compléter les tableaux de gardes et assurer la continuité de prise en charge, absence d'anesthésiste sur place, non-conformité par rapport aux repos compensateurs etc...

Ce qui était acceptable il y a encore quelques années, ne l'est plus aujourd'hui compte tenue des normes édictées par les professionnels eux-mêmes pour s'assurer des bonnes pratiques de prise en charge des patientes.

De fait, il convenait de rechercher des solutions novatrices permettant de répondre à :

- ♦ La vétusté et la non-conformité des locaux en matière de sécurité incendie
- ♦ La pénurie médicale en gynécologues-obstétriciens
- ♦ Au déficit budgétaire chronique du fait du niveau d'encadrement en personnel imposé par la réglementation et du niveau de recette lié au nombre de naissance (T2A).
- ♦ A la demande de prise en charge de plus en plus sécurisée des patientes

Un Projet d'Etablissement commun aux trois hôpitaux d'Obernai, Sélestat et Sainte Marie aux Mines a été élaboré. et approuvé par l'Agence Régionale de l'Hospitalisation.

Il vise essentiellement à une répartition des activités et à la mise en conformité des trois établissements.

### Extrait du SROS :

« Le maintien de la gynécologie-obstétrique à Obernai, dans un premier temps, devra s'accompagner d'une organisation propice à préparer son regroupement ultérieur à Sélestat le cas échéant. Cette dernière décision sera fonction de l'évolution de l'activité du service, des conditions de maintien de la continuité médicale par la présence d'une équipe de gynécologues-obstétriciens, d'anesthésistes-réanimateurs et de pédiatres titulaires de l'établissement et de la conformité des installations aux normes de sécurité des personnes, des biens et sanitaires. »

La logique est simple. Il s'agit d'offrir sur l'Hôpital d'Obernai des services de proximité. Ainsi est créé à Obernai un Centre périnatal de proximité permettant une prise en charge médicale des mamans par des sages femmes et des gynécologues avant et après la naissance. Les accouchements seront regroupés sur le Centre Hospitalier de Sélestat. Il est prévu pour compléter le dispositif de développer sur Obernai et Sélestat un service d'hospitalisation à domicile.

Concernant la gestion des ressources humaines : depuis 2 mois, un « comité d'accompagnement et d'orientation » composé paritairement recherche avec les personnels concernés un poste adapté aux vœux des personnels et aux besoins des établissements sanitaires. La quasi-totalité des personnels ont pu retrouver un poste soit dans un autre service de l'Hôpital d'Obernai, soit sur l'Hôpital de Sélestat.

Sont maintenus et développés sur l'Hôpital d'Obernai les services de médecine à orientation gériatrique, médecine polyvalente, policlinique, radiologie, hébergement des personnes âgées, cardio-prévention, consultations avancées.

Par ailleurs, fortement soutenu par le Maire d'Obernai et le Conseil Municipal, un dossier a été déposé à l'Agence Régionale de l'Hospitalisation prévoyant la reconstruction d'un nouvel Hôpital sur Obernai. Ce dossier a reçu l'aval de principe de l'Agence.

#### Aspects réglementaires

L'activité de gynécologie obstétrique de l'Hôpital d'Obernai avait été autorisée en date du 06.12.2000.

L'autorisation arrivait à échéance le 23.07.2007.

Le dossier d'évaluation déposé en juillet 2007 par le Centre Hospitalier d'Obernai (Territoire de Santé n° 2) en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation d'exercer l'activité de soins de « gynécologie-obstétrique » a été rejeté par la COMEX (instance de l'Agence Régionale d'Hospitalisation) du 11.09.2007. Un nouveau dossier déclinant les orientations majeures du Projet d'Etablissement a été déposé au printemps 2008. Ce dossier prévoit le regroupement de l'activité naissance sur le Centre Hospitalier de Sélestat et la création d'un Centre périnatal de Proximité.

A noter que dans ce contexte, l'autorisation vient à expiration le 23 septembre 2008.

Le nouveau dispositif devra prendre effet en septembre 2008.